

BRMG notaires

Type : Mouvement de commissaire aux comptes

Edition : ggg

Parution web : 0000-00-00

Parution print : 2023-10-17

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nathalie ROBERT , Notaire à CESSON-SEVIGNE

(35510) 28, B rue de Rennes, le 13 octobre 2023,

Monsieur Jean-Pierre, Michel, Noël HERVE, expert-comptable, et Madame Evelyne

BEDARD, demeurant ensemble à MAMOUDZOU CEDEX (97645), BP 134 KAWENI,

Nés savoir :

- Monsieur HERVE à RENNES (35000), le 27 juin 1949,

- Madame BEDARD à RENNES (35000), le 25 avril 1950.

Mariés sous le régime de la participation aux acquêts aux termes de leur contrat de

mariage reçu par Maître Alain LEVOYER, Notaire à OREE D'ANJOU (49270), le 23 décembre

1977, préalablement à leur union célébrée à la mairie de RENNES (35000), le 27 décembre 1977

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu

dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est

établi par l'article 1526 du Code civil, avec attribution intégrale de la communauté au conjoint

survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice

à Maître Nathalie ROBERT, notaire à CESSON-SEVIGNE (35510), 28, B rue de Rennes.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de

régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire de MAMOUDZOU

(97600).

Pour insertion

Le notaire